

Commission du Budget et de la Fonction publique

Laurent Henquet sur la nouvelle annonce du Plan Bien-être.

Le 9 juin dernier, vous présentiez en exclusivité dans un quotidien, votre plan bien-être qui se décline en 10 mesures phares.

Un air de déjà vu ! En effet, le 2/10/15, vous annonciez avec la même détermination, dans le même quotidien, le lancement du même plan bien-être.

Vous précisiez, lors de la commission du 12/10/15, qu'à compter du 1/01/16, les mesures (apparemment 35) réparties en 10 chapitres seraient effectives. Nous voici 6 mois plus tard, soit 9 mois après votre première grande annonce dans la presse...

En outre, vous nous promettiez, qu'une fois que tout serait finalisé, vous transmettriez le Plan Bien-être à tous les membres de l'assemblée.

J'ai également eu l'occasion de vous questionner concernant un mal nouvellement identifié : le « bore-out ». Je remarque à la lecture de l'article de presse qu'il n'y aurait toujours aucune mesure concernant ce phénomène pernicieux ...

Par ailleurs, le récent contrat d'administration mentionne que c'est le Secrétariat général du SPW qui, à travers le projet planifié n°6, aura la charge de « porter un plan Bien-être reprenant le Plan Samba ». Or, le tableau, page 6, du Livre 2 du contrat d'administration nous informe qu'aucun ETP ne sera engagé pour sa mise en œuvre et pas un seul euro ne sera dégagé.

Monsieur le Ministre, voici mes questions :

Comment expliquez-vous le retard de 6 mois de la mise en œuvre du Plan ?

Pouvons-nous, comme promis, disposer du Plan, des enquêtes SAMBA 1 et SAMBA 2 ?

Pourquoi encore oublier, dans ce plan, le « bore-out » ?

Quel est le budget dégagé pour la mise en œuvre du Plan ? Combien de personnes ?

Pourquoi le contrat d'administration mentionne 0 euro et 0 ETP pour porter ce Plan ?

Comment expliquez-vous que les 10 axes du plan d'octobre 2015, ne soient pas identiques aux 10 mesures annoncées ce 9 juin ?

Les plans Samba seront-ils bien supprimés puisque le plan Bien-être les recouvre ?

Comment justifier que la presse soit avertie avant le PW dans ce dossier comme dans d'autres ?

Laurent HENQUET sur le coût de l'administration publique en Belgique.

Dernièrement, la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) est sortie sur la thématique du coût de l'administration en Belgique. La FEB s'appuie sur une comparaison européenne (données Eurostat).

Les chiffres sont éloquentes, notre pays est celui qui dépense le plus pour faire fonctionner ses pouvoirs publics, à savoir 15,2% du PIB. Les chiffres 2015 nous montrent que nos 3 trois grands voisins (France, Allemagne et Pays-Bas) dépensent, quant à eux, en moyenne 12,2%. Cette enveloppe comprend la rémunération du personnel et les frais de fonctionnement.

Plus parlant encore, si on isole les coûts de fonctionnement des services généraux des administrations publiques, ceux-ci représentent 3,2% du PIB belge. C'est nettement plus que la moyenne de nos 3 voisins, à savoir 1,9%.

Il s'agit de chiffres globaux pour l'ensemble du pays, mais la RW est, bien sûr, concernée. En effet, pas moins de 80% des dépenses sont réalisées par les entités fédérées et les pouvoirs locaux.

La FEB ne se contente pas de constater, elle donne des pistes et la plus probante d'entre elles est d'obtenir des gains d'efficacité par le biais d'une informatisation plus poussée au sein des administrations publiques.

Monsieur le Ministre je souhaite donc vous poser la question suivante:

Comment vous positionnez-vous par rapport aux constats fait par la FEB sur bases des données Eurostat ?

Pouvez-vous nous donner le pourcentage du PIB wallon consacré aux dépenses de fonctionnement du service public wallon ?

Où en est-on dans le processus d'informatisation au sein des différentes directions générales organiques du SPW ?

Patrick Lecerf, Député sur les comités d'acquisition

En février dernier, vous m'informiez de la situation des comités d'acquisition régionalisés et aux décisions prises par le gouvernement wallon en juillet et octobre 2015.

Je souhaiterais faire le point sur l'évolution de cette régionalisation. Où en sommes-nous dans la création du comité du Brabant wallon et de l'adaptation du code de la Fonction publique pour recruter du personnel dans l'échelle A4/1 ? Avez-vous procédé à la sélection des 16 agents ? Quels sont les délais moyens de traitement ?

A combien est évalué le retard dans l'exécution des missions dévolues aux Comités d'acquisition ?

Jean-Luc CRUCKE sur "L'instauration d'un mécanisme d'alerte au sein de l'administration".

« Lanceurs d'alerte » est un terme désormais connu de l'ensemble des citoyens pour désigner les personnes qui dévoilent des informations souvent capitales pointant des dangers et risques ou mettant à jour des pratiques peu recommandables ou interdites dans des entreprises ou des institutions. Ils génèrent une prise de conscience citoyenne.

Au niveau des administrations, dans une récente interview, le médiateur de la Wallonie regrette qu'à l'instar d'autres niveaux de pouvoir il n'y ait pas au sein de l'administration wallonne un mécanisme de protection des lanceurs d'alerte pour permettre d'identifier des pratiques irrégulières ou dangereuses tout en préservant les droits de la personne qui les pointe du doigt.

Monsieur le Ministre y voit-il une solution pour accélérer le processus d'identification et d'élimination de dérives au sein de l'administration ?

Après quelques dérives largement étalées, n'est-ce pas une garantie à offrir à celles et ceux qui veulent contribuer à rendre l'administration wallonne plus propre et éviter de jeter l'opprobre sur une majorité de fonctionnaires bienveillants ?

La mettra-t-il en œuvre ?

Monsieur le Ministre a déjà évoqué l'idée d'une commission présidée par un magistrat pour solutionner des dossiers avérés. Où en est son idée ?

L'encommissionnement n'est-il pas trop souvent perçu comme un enterrement premier classe ?

Jean-Luc CRUCKE sur "L'instauration d'un mécanisme de traitement de première ligne des plaintes des citoyens au sujet de l'administration".

Le médiateur de la Wallonie enregistre quasi quatre fois plus de plaintes annuelles que son homologue flamand.

A moins de considérer que c'est le reflet de la réalité, cela donne une image biaisée de la situation, qui salit le travail de bon nombre de fonctionnaires dont la probité n'est pas à mettre en doute.

Dans une récente interview, le médiateur de la Wallonie explique que ces statistiques élevées résultent de ce qu'il n'existe pas de traitement de première ligne des plaintes des citoyens à l'égard de l'administration au sein du service concerné et que ceux-ci, du coup, se tournent directement vers le médiateur, alimentant la hausse vertigineuse des plaintes.

Est-ce aussi la lecture que Monsieur le Ministre fait de ces chiffres ?

Le dispositif intégré de traitement en première ligne des plaintes des citoyens sera-t-il prochainement mis en place dans chaque administration wallonne ?

Quelles sont les initiatives existantes actuellement ?

Le nombre absolu de plaintes étant élevé, faut-il en déduire que les administrations wallonnes sont à la traîne en matière de qualité et de gestion des manquements ?

Quelles dispositions Monsieur le Ministre prendra-t-il pour faire évoluer la culture de la qualité au sein des services ?

M. WARZEE-CAVERENNE sur « les groupements d'achats au sein du SPW »

Monsieur le Ministre répondait en commission le 14 mars dernier que des groupements d'achats en matière d'énergie existent de longue date au niveau du SPW. Les marchés y sont centralisés, selon le type d'énergie, au niveau des départements de la gestion mobilière et immobilière du SPW ainsi qu'au niveau de la DGO2 (mobilité et voies hydrauliques).

Les groupements d'achats sont-ils également généralisés au niveau des autres fournitures et marchés publics du SPW ? Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur la manière avec laquelle il entend réduire les coûts parfois exorbitants liés aux dépenses de fonctionnement traitées peut-être encore selon une approche trop cloisonnée ? Dans le cadre du Contrat d'administration, Monsieur le Ministre enjoint-il davantage les administrations à élaborer des plans destinés à réduire les dépenses pour tendre vers un maximum de mutualisation, de transversalité et de globalisation des besoins ? Monsieur le Ministre a-t-il pu définir une stratégie la plus aboutie possible en matière de décroisement des dépenses ? Quels freins persistent encore à l'heure actuelle ? Qu'en est-il de l'ambition de Monsieur le Ministre en matière de multiplication des groupements d'achats avec d'autres entités ? Monsieur le Ministre dispose-t-il d'une estimation précise des économies réalisées grâce à cette politique de groupements d'achats ? Qu'en est-il des marges d'économies encore disponibles suite à la multiplication des groupements d'achats ? Monsieur le Ministre a-t-il déjà commandé une investigation auprès du SPW à ce propos ? La politique des groupements d'achats ne pourrait-elle pas être encore davantage centralisée avec la collaboration d'agents dédiés spécialement à l'analyse des marchés pour renégocier les contrats le cas échéants et centraliser tous les achats ? Quel est le sentiment et la volonté du Ministre à ce propos ?

WARZEE-CAVERENNE sur « l' « intrapreneuriat » au sein de la fonction publique wallonne »

D'après le professeur Thierry Picq, l'intrapreneuriat peut être défini comme « une capacité collective et organisationnelle pour encourager et accompagner la prise d'initiatives, à tous niveaux dans une entreprise ». Puisque le Contrat d'administration vise à réduire les lourdeurs administratives, la rigidité et le cloisonnement interne des fonctionnaires du Service Public de Wallonie, le concept d'intrapreneuriat y trouverait toute sa place. En effet, le fait que les agents puissent disposer d'un cadre pour proposer et entreprendre des initiatives innovantes renforcerait aussi bien les agents eux-mêmes, le SPW et le service rendu aux citoyens.

Ainsi, comment ce concept est-il effectivement déjà mis en place aujourd'hui au sein du SPW ? Quelles actions concrètes permettent aux agents de disposer d'un degré d'autonomie suffisamment grand pour innover et améliorer les processus ? Etant donné les enjeux actuels dans un monde plus complexe et l'environnement de la fonction publique étant encore trop souvent rétif à toute prise de risque, comment Monsieur le Ministre entend-il favoriser au sein du SPW le développement de vocation d'intrapreneurs ? Comment entend-il donner le support nécessaire aux agents, quand c'est pertinent, afin qu'ils puissent mettre en œuvre des initiatives intéressantes directement pour leur service et pour le SPW dans son ensemble ?

Valérie DE BUE sur l'affectation de la ferme de l'Abbaye de Villers la Ville

Quel va être l'avenir de la ferme de l'Abbaye de Villers la Ville? Il s'agit d'une superbe ferme en carré date du XVIIIe siècle. Le bien fut racheté par la Région et classé Monument Historique à partir de 1990. Abandonnés, les bâtiments se sont dégradés d'année en année, les toitures menaçant de s'effondrer.

Grâce aux Fonds Feder, une restauration de la ferme de l'Abbaye fut entreprise par le SPW Implantations à partir de 2011. Ces travaux se sont terminés l'an dernier. Mais depuis lors, aucune affectation n'a été donnée à ce bâtiment avec le risque que ce bâtiment se dégrade avec le temps si personne ne s'en occupe.

Quels sont les objectifs de la Région pour ce bâtiment? Quels sont les projets? Quid d'une concertation avec l'ASBL qui gère le site de l'Abbaye? Quand la ville pourra-t-elle savoir ce qu'il sera fait avec ce bâtiment?

Laurent sur l'évolution du dossier relatif à la réforme de la carrière des agents de niveau A

Monsieur le Ministre, vous avez été interpellé à de multiples reprises déjà sur la réforme de la carrière des agents de niveau A. Les choix opérés pour les fonctions qualifiantes suscitent émoi, mécontentement et aussi, recours.

Lors de votre dernière intervention sur le sujet début mai, vous indiquiez que le Costra avait envisagé diverses pistes pour éventuellement compléter le référentiel de fonction de niveau A validé en décembre. Vous aviez précisé que ces pistes nécessitaient des développements plus approfondis que vous les attendiez pour début juin.

Disposez-vous aujourd'hui d'une analyse plus aboutie du Comité stratégique ? Quelles solutions sont proposées au Gouvernement ? Quel est le calendrier pour avancer sur ce dossier ? Celui-ci est-il lié aux divers recours déposés au Conseil d'Etat ?

Concernant ces recours, pourriez-vous faire le point ? Vous évoquiez en mai 52 recours ; y en a-t-il eu de nouveaux ?

Gilles Mouyard sur « les manquements du Gouvernement wallon dans la lutte contre le dumping social »

Monsieur le Ministre, dernièrement j'ai pu prendre connaissance de l'avis de la Chambre de la construction de Liège portant sur le dumping social. Le président de cette dernière indiquait qu'en quatre ans plus de 24.000 emplois auraient été perdus en Belgique.

Pour le Président de cette Chambre les conséquences de cette situation découlent de la non-action des différents gouvernements en Belgique. Pour ce qui concerne la Wallonie, il se demande pourquoi le Gouvernement wallon travail par le biais de circulaire et non pas d'arrêté ministériel portant par exemple sur l'insertion de clauses types dans les cahiers des charges et ce afin de fixer clairement et durablement les choses. A contrario, il reconnaît cependant que pour une fois l'Union européenne a fait son travail, en adoptant une nouvelle directive européenne en matière de marchés publics, qui conduit à ce que le prix ne soit plus le seul critère d'attribution d'un marché.

Monsieur le Ministre dans le cadre de cette problématique vous aviez annoncé la mise en place : d'un Observatoire des marchés publics, d'un label intitulé « sans dumping social », votre volonté d'étudier la possibilité d'intégrer une clause de respect d'un salaire minimal dans les cahiers spéciaux des charges de tout pouvoir adjudicateur en Wallonie, d'une collaboration fructueuse avec le Gouvernement fédéral afin de renforcer la lutte contre toutes les formes de fraude sociale.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Partagez-vous les remarques émises par la Chambre de la construction de Liège ? Quelle est votre réponse officielle à ces remarques ? Pourriez-vous faire le point sur la mise en place de l'Observatoire des marchés publics et du label intitulé « sans dumping social », ainsi que sur votre réflexion d'étudier la possibilité d'intégrer une clause de respect d'un salaire minimal ? Qu'en est-il du renforcement de la coopération dans la lutte contre toutes les formes de fraude sociale ?

Marie-Françoise sur les recommandations de la construction de Liège quant à la lutte contre le dumping social

Si les prévisions de la Banque nationale de Belgique (BNB) relatives à l'emploi sont plutôt optimistes, la chambre de la construction de Liège tire le signal d'alarme concernant le dumping social et la concurrence tout à fait déloyale que ce phénomène amène.

En effet, les travailleurs détachés sont payés jusqu'à quatre fois moins qu'un travailleur belge. Cependant, ces faits nous sont connus et nous avons déjà plusieurs fois abordé la question dans cette commission.

Bien que le dumping social relève d'une compétence fédérale, et qu'il tient au Gouvernement fédéral de faire respecter la législation européenne en la matière, la chambre de la construction de Liège appelle également la Région wallonne à faire des efforts.

Une charte contre le dumping social aurait été votée dans quelques communes wallonnes, et différentes initiatives locales voient le jour. Mais la Région wallonne ne prend pas beaucoup d'initiative afin de relayer celles-ci.

N'est-ce pas le rôle de la Région wallonne de faire office de relais entre les communes afin que ces initiatives locales, si elles sont bénéfiques à la lutte contre le dumping social, soient cohérentes et relayées dans les autres communes wallonnes ?

Qu'en est-il de votre pouvoir d'intervention auprès du Gouvernement fédéral ? Ne serait-il pas judicieux d'organiser une Conférence interministérielle à ce sujet ? Avez-vous déjà eu l'occasion d'avoir une discussion avec le Ministre fédéral de l'Emploi ? Si oui, quel est son point de vue en matière de lutte contre le dumping social ?

Olivier Destrebecq sur la taxation de la pollution dans la fiscalité automobile

Vous ayant déjà interpellé sur le sujet voilà quelques semaines, vous m'affirmiez que vous prépariez une réformette de la fiscalité automobile puisque selon vos propres termes, il n'y aura pas de grands bouleversements mais simplement des aménagements.

Vous souligniez alors que la pollution était déjà sanctionnée par notre fiscalité en raison du régime relatif aux émissions de CO2.

En réalité, le régime CO2 se contente de sanctionner l'essence par rapport au diesel.

En revanche, tous les paramètres de la pollution tels que les émissions de particules fines, ne sont pas pris en compte.

En Flandre, une formule mathématique a été mise au point afin de rétablir l'équité en la matière.

Pourquoi la Wallonie ne s'en inspire-t-elle pas ?

Pourquoi le Gouvernement se satisfait-il simplement de l'unique paramètre CO2 ?

Le Gouvernement entend-il réellement réduire la pollution liée à l'utilisation des voitures ?

Lors de votre dernière réponse, vous évoquiez un élément préoccupant, à savoir que l'administration doit être à même d'appréhender le changement de législation.

Entendez-vous par là que l'administration constituerait un frein à la modernisation de la législation ?

Ne disposerait-elle pas des ressources nécessaires à l'adaptation ?

Pourquoi la Flandre en serait-elle capable et pas la Wallonie ?